

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1>



Les objectifs d'ACDN

- Accueil - Qui sommes-nous ? -

Date de mise en ligne : dimanche 6 juillet 2008

Date de parution : 1er mai 1996

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

- "Agir, notamment par une demande de référendum, en faveur d'un désarmement nucléaire, biologique et chimique, intégral, universel et contrôlé, dans le cadre d'un véritable système de sécurité internationale ; prendre ou soutenir, sur le plan local, régional, national et international, dans le domaine tant public que privé, les initiatives politiques, culturelles, économiques, sociales, juridiques et autres, pouvant contribuer au désarmement, à la sécurité générale, au respect des personnes, à la coopération, à la solidarité, à la justice, à la paix, à rendre le monde vivable pour tous les êtres humains et à protéger la vie sur la planète." (Article 2 des statuts)

AGIR POUR DEMAIN

Organisation nationale fondée à Saintes (Charente maritime) avec des objectifs internationaux, ACDN est représentée au Conseil mondial du réseau "Abolition 2000" et entretient des liens permanents avec de nombreux militants et des associations du monde entier qui partagent les mêmes idées. ACDN souligne le fait que le nucléaire militaire est indissociable du nucléaire civil et qu'on ne pourra sortir du second, c'est-à-dire renoncer aux centrales nucléaires, sans se préoccuper de sortir du premier, c'est-à-dire éliminer les armes nucléaires. Les bombes ont tous les défauts des centrales (dont celui de pouvoir exploser par accident), plus le vice rédhibitoire de servir à faire des morts en masse, et non à produire de l'électricité. Ce sont des armes de crime contre l'humanité. Elles bafouent le droit humanitaire et international, la Charte de l'ONU, les engagements de la France, la Constitution française, la démocratie.

ACDN prend, soutient ou encourage, notamment à travers son site bilingue français-anglais, des initiatives politiques, culturelles et autres qui peuvent, à tout niveau et en tout pays, contribuer au désarmement, à la paix, à la solidarité entre les peuples, entre les groupes et les personnes, et à la sauvegarde de la nature. Les *Etats Généraux pour un Monde Vivable* réunis à Saintes en 2011 ont élaboré et adopté à l'unanimité la [Charte pour un Monde Vivable](#) qui résume ces exigences en 103 articles.

En juin 2000, Saintes est devenue la première ville française à adhérer au réseau mondial « Abolition 2000 ». En mai 2001, les premières Journées du Désarmement Nucléaire (1e JDN) rassemblent à Saintes des militants de diverses organisations venus de quarante villes françaises. Symboliquement, Madame le Maire allume la Flamme du Désarmement Nucléaire qui sera rallumée à chaque occasion : pour le premier Colloque national sur la sortie du nucléaire civil et militaire (mai 2003) ; par des « hibakusha » (survivants des bombardements atomiques d'août 1945) lorsque la ville reçoit en 2004 la visite de la Mission d'Hiroshima pour la paix mondiale ; lors des rencontres internationales pour le désarmement nucléaire, biologique et chimique (RID-NBC) en 2004, 2006, 2008. Les arbres d'Hiroshima et de Nagasaki sont plantés à Saintes en 2006 et 2008. La Flamme a été rallumée à l'automne 2009 avec la Flamme d'Hiroshima, au passage de la Marche mondiale pour la Paix et la Non-violence, et régulièrement aux anniversaires des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, dont le 70e en août 2015.

Faire un état des lieux en matière de stratégies et d'armements, préciser les objectifs et les étapes du désarmement, permet de dégager des perspectives d'action « pour en finir avec la menace nucléaire », « pour une autre mondialisation, un autre monde, une autre Europe ». Lors des Rencontres de 2008 où une vingtaine de nationalités sont représentées par des militants venus parfois des antipodes, ceux-ci adoptent et lancent un « *Appel pour une Europe sans armes ni centrales nucléaires* », dans un monde lui-même entièrement dénucléarisé. De nombreuses associations et personnalités ont déjà répondu à cet Appel, qui peut être signé en ligne, de même que la [Lettre ouverte au Président de la République](#) lui demandant d'organiser un référendum sur la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires.

COMMENT REJOINDRE OU AIDER L'ACTION DES CITOYENS POUR LE DESARMEMENT NUCLEAIRE ?

Les objectifs d'ACDN

► En adhérant à l'association, si vous en partagez les objectifs. Demandez un bulletin d'adhésion en indiquant vos coordonnées (adresse, tél, e-mail).

- En participant à ses actions, en diffusant ses idées, en signant ses pétitions, en sollicitant votre maire, vos élus municipaux, régionaux, nationaux... Les groupes, associations, institutions ou collectivités peuvent soutenir ou adhérer à ACDN au même titre et dans les mêmes conditions que les personnes.

- En visitant son site www.acdn.net et en diffusant ses articles, informations, appels et pétitions.

► En l'aidant par vos dons (déductibles à 66 % de l'impôt sur le revenu des particuliers), ponctuels ou réguliers (prélèvements mensuels, trimestriels...), ou par vos subventions.

Pour contacter ACDN :

contact@acdn.net

06 73 50 76 61

ACDN

31 Rue du Cormier
17100 Saintes (France)

Coordonnées bancaires

Compte Crédit Mutuel

15519 39093 00020891301 87

IBAN

FR76 1551 9390 9300 0208 9130 187

BIC

CMCIFR2A

[En savoir plus sur les objectifs d'ACDN](#)
